

Assainissement collectif :

97 foyers raccordés en 2023. La commune a procédé à des travaux d'assainissement sur le territoire du bourg de CUREMONTE. La solution technique retenue a été l'assainissement semi-autonome, par regroupement des habitations sur différentes unités de traitement.

Le bourg est divisé en **sept secteurs** répartis sur 6 tranches de travaux, formant **sept réseaux distincts**, aboutissant pour chacun d'entre eux sur une installation de traitement de type « filtre à sable ». La majeure partie des résidences secondaires est concentrée dans le bourg.

Recettes d'exploitation :

	CFU 2022	CFU 2023	Evolution entre 2022 et 2023
Redevances	32 166.19	31 899.35	+266.84
Autres produits gestion courante	1.06	0.47	-0.59
Produits financiers ou exceptionnels	0	0	0
TOTAL recettes réelles	32 167.25	31 899.82	- 267.43
<i>EVOLUTION entre N et N-1</i>	+0.03270 %	-0.831%	
(Opérations d'ordre)	6 796.76	6 662.75	
<i>Recettes de Fonctionnement par FOYER</i>	331.62	328.86	

En tenant compte des opérations d'ordre, les recettes d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à **38 562.57€** liées principalement aux redevances des particuliers et **A des opérations d'ordre concernant l'amortissement des subventions.**

Dépenses d'exploitation :

	CFU 2022	CFU 2023	Evolution entre 2022 et 2023
Charges générales	2 494.58	3 894.66	+ 1400.08
Personnel affecté par la commune	10 760.00	13 527.00	+2 767.00
Reversement Agence de l'eau	1 271.00	1 293.00	+22.00
Autres charges de gestion courante	192.72	0	- 192.72
Intérêts emprunts	1 969.45	1 484.94	- 484.51
Charges except	62.23	62.23	0
TOTAL Dépenses réelles	16 749.98	20 261.83	+3 511.85
<i>EVOLUTION par rapport année précédente</i>	- 17.75%	- %	+20.97%
<i>(Opérations d'ordre)</i>	20 836.05	21 664.05	
<i>Dépenses de Fonctionnement par FOYER</i>	177.73	208.88	+31.15

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à **41 925.88 €**.

Afin d'éviter la réalisation de gros investissements, il convient d'entretenir de façon régulière les stations. Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des travaux effectués.

Recettes d'Investissement :

	CFU 2022	CFU 2023	Evolution entre 2022 et 2023
Ventes...			=
Autres produits gestion courante			=
Produits financiers ou exceptionnels			=
TOTAL recettes réelles			=
<i>(Opérations d'ordre)</i>	20 836.05	21 664.05	
<i>EVOLUTION entre N et N-1</i>			
<i>Recettes d'Investissement par foyer raccordé</i>			0

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 ne sont que des opérations d'ordre qui ne concernent que les amortissements liés aux investissements réalisés lors de la mise en place du réseau et au matériel acheté pour **21 664.05€**.

Dépenses d'Investissement :

	CFU 2022	CFU 2023	Evolution entre 2022 et 2023
Immobilisations corporelles	4 140.00	0	+ 4 140.00
Immobilisations en cours			
Emprunts	10 630.01	10 893.57	+ 263.56
TOTAL recettes réelles	14 770.01	10 893.57	-+3 876.44
<i>EVOLUTION par rapport année précédente</i>	+ 42.30 %	-26.25 %	
<i>(Opérations d'ordre)</i>	6 796.76	6 662.75	
<i>Dépenses d'Investissement par foyer raccordé</i>	152.27	112.30	

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **17 556.32€**. Elles concernent essentiellement le remboursement des emprunts contractés lors de la réalisation des travaux et l'opération d'ordre correspond aux amortissements des subventions perçues.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Excédent cumulé de la section d'Investissement :	+ 10 231.27€
Déficit de la section Investissement exercice 2023 :	+4 107.73€
SOLDE CUMULE	14 339.00€
Restes à réaliser : Engagement travaux	- €
EXCEDENT DE FINANCEMENT A REPORTER sur 2024	14 339.00€

Excédent de la section de Fonctionnement reporté :	+159 398.37€
Excédent de la section Fonctionnement exercice 2023 :	-3 363.31€
EXCEDENT A REPORTER sur 2023 :	+156 035.06€

Capacité d'autofinancement

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Cette étape permet de déterminer ensuite la « capacité de désendettement », c'est-à-dire le niveau d'endettement de la commune en calculant le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité du capital de sa dette.

Annuités

2023/	11 280 €
2024/	10 763 €
2025/	9 067 €
2026/	4 271 €
2027/	4 271 €

Il convient de préserver une certaine capacité d'autofinancement afin de pouvoir continuer à financer des projets d'investissements, sans augmenter l'encours de la dette.

En cours de la dette	25 772.53 €
Annuité de la dette au 31/12/22	11 279.54 €
Recettes réelles de Fonctionnement	31 899.82 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	20 261.43 €
Capacité d'autofinancement	11 638.39€
Capacité de désendettement	1 an

Cette capacité d'autofinancement et de désendettement, permet une souplesse quant à la possibilité d'autofinancer ou d'emprunter par la commune pour ses projets ultérieurs